

**COMMUNE DE COURVIERES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2026**  
**PROCES-VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 19 heures 30

Président : Yannick FABRE

Secrétaire : Marion SZCZEPANSKI

Membres présents : Yannick FABRE, Christophe GRESSET, Blenda MATEUS, Denis CLÉMENT, Damien SCUDELLER, Damien BACQUET, Cyril GROBON, Marion SZCZEPANSKI, Marie-Josèphe KOVACIC-PANIER, Pauline REGNAUD

Membres excusés : Brigitte GUICHON

Membres ayant participé au vote : 10

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du compte-rendu du 18/05/2026**
- 2. Vote du budget Annexe Chaufferie Bois**
- 3. Vote de l'avenant N°1 pour reprise de l'étude chaufferie bois avec le cabinet PLANAIR**
- 4. Changement de répartition des classes de l'école du Jura Vert**
- 5. Vote des subventions aux associations**
- 6. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois**
- 7. Questions diverses**

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil du 18 mai 2026**  
Adopté à l'unanimité.

**2. Vote du budget Annexe Chaufferie Bois**

Le budget est présenté au conseil municipal. Suite aux différentes rencontres réalisées, il est proposé de ne pas ouvrir de budget annexe pour la chaufferie tant que le devenir de la maison rue de Cuvier n'est pas défini.

Dans l'attente, les dépenses et les recettes seront intégrés dans le budget communal et il sera procédé à des appels de charge comme précédemment.

Il va falloir voir aussi les décisions modificatives à prendre au niveau du budget communal pour pouvoir payer la facture PLANAIR dans un premier temps puis intégrer tout le budget chaufferie dans le budget communal. Vote du conseil à l'unanimité.

### **3. Vote de l'avenant N°1 pour reprise de l'étude chaufferie bois avec le cabinet PLANAIR**

Suite à la décision du conseil municipal de changer la localisation de la chaufferie bois dans les locaux de la mairie, il convient de réaliser un avenant avec la société PLANAIR en charge de l'étude. La reprise du dossier coûte 5 600 € HT.

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°1 15 06 2026).

### **4. Changement de répartition des classes de l'école du Jura Vert**

Afin de répondre au problème d'accompagnement dans le bus, les communes de Boujailles et Courvières souhaitent implanter une deuxième classe à Courvières pour que tous les élèves de maternelle puissent y être scolarisés. Les familles en seront informées par courrier et les enseignants seront consultés pour connaître les aménagements à apporter dans les locaux de Courvières.

### **5. Vote des subventions aux Associations**

Proposition d'attribution des subventions aux différentes associations, suite aux demandes reçues en mairie :

|                                                     |         |
|-----------------------------------------------------|---------|
| Association sports et loisirs                       | 300 €   |
| Club de l'amitié                                    | 300 €   |
| Ecole coopérative scolaire (8€/élève de Courvières) | 280 €   |
| Don du sang                                         | 150 €   |
| Association ronde de l'espoir                       | 100 €   |
| Au petit Panier                                     | 100 €   |
| Pour un total de                                    | 1 230 € |

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°2 15 06 2026).

### **6. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois**

L'ONF met en œuvre le régime forestier et procède à ce titre à la vente de bois des collectivités. La réforme de la facturation électronique impose que les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Pour ce qui concerne les ventes de bois non groupées, l'ONF peut assurer l'émission de ces factures. Il est proposé de donner mandat à l'ONF pour émettre et déposer les factures sur Chorus Pro au nom de la commune. Ce service est gratuit et il pourra y être mis fin à tout moment.

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°3 15 06 2026).

### **7. Questions diverses :**

#### **Administration générale :**

- Demande fonds de concours CFD

Chaque année, la commune peut solliciter la CFD pour participation à des travaux de fonctionnement ou d'investissement. Cette participation prend la forme de fonds de concours.

Pour l'année 2026, il est proposé de solliciter un fonds de concours sur les travaux d'entretien de voirie route de Cuvier. Le montant de ces travaux s'étant élevé à 7 334 € HT, la commune peut solliciter un montant de 50 % du coût des travaux : 3 667 €.

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N° 4 15 06 2026).

- Litige SIGEC / Commune

La commune a reçu une mise en demeure de régler le montant des frais de résiliation de 35 645,05 € TTC.

Face à la complexité de ce dossier, la commune a pris conseil auprès de la CFD avant de décider la suite à donner.

- Personnel communal :

Pour pallier au départ en retraite de Marie-Christine Saulnier le 1er septembre, la commune cherche une personne qui pourrait réaliser le ménage de la mairie, à raison de 2 heures par semaine.

Le pot de départ de Mme Saulnier aura lieu le 30 juin à Boujailles.

**Bâtiments :**

- Vente fromagerie

Suite au bornage, au changement de noms des parcelles correspondantes et de la fusion de la SCAF de Courvières avec la coopérative des Monts de Joux, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour la vente du bâtiment de la fromagerie à la coopérative des monts de Joux.

Il est rappelé que ce bâtiment sera vendu pour la somme de 190 000 €.

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°5 15 06 2026).

- Point location logements et travaux

Le petit logement au-dessus de l'école a été attribué à M. Jeanneret Mickaël.

Suite à l'étude des différents dossiers déposés pour la location du grand logement au-dessus de l'école, c'est la candidature de M. DERIAZ qui a été retenue. Il pourra prendre possession du logement au 1er juillet.

Divers travaux sont à prévoir avant la remise en location : installation de hublots en remplacement des douilles d'éclairage, pose de grilles de ventilation, remplacement d'équipements électriques vieillissants.

Le devis de la société GROBELEC est retenu pour un montant de 970,76 € HT.

Il est également nécessaire de mettre des détecteurs de fumée pour se mettre aux normes dans les logements école et la cage d'escalier.

Le devis de la société GROBELEC est retenu pour un montant de 348,76 € HT.

#### - Atelier de distillation

Afin de mettre le local hors gel, et de mettre aux normes le compteur du local, le devis de la société GROBELEC est retenu pour un montant de 1 198,47 € HT

#### - Aménagement Local Communal

Suite à la création de l'atelier de distillation dans le local communal, il est nécessaire de revoir la place dédiée à l'ASL. Il est proposé de réutiliser la cloison bois qui a été démontée pour la placer au fond du local communal et séparer les espaces. L'ASL disposera ainsi d'une entrée indépendante. Par ailleurs l'accès par les toilettes sera condamné.

#### - Aire de jeux

Le grillage de l'aire de jeux a été détérioré par un véhicule qui est sorti de la route. Un devis est en cours de réalisation pour une prise en charge par l'assurance de la conductrice.

Un panneau sera installé pour rappeler aux utilisateurs qu'ils doivent rapporter leurs déchets.

#### - Poubelle du cimetière

Il est constaté que la poubelle est utilisée pour jeter à la fois les parties plastiques mais aussi les déchets verts.

Une réflexion va être menée pour mettre à disposition un composteur et sensibiliser les utilisateurs à la nécessité de trier les déchets également au cimetière.

### **Enfance Jeunesse :**

#### - Point sur la situation de l'association Familles Rurales

Lors de l'assemblée générale, l'association a fait part d'un déficit à combler de 8 888,27 € pour l'exercice 2025. Il revient aux communes de combler cette somme selon la convention signée, la part revenant à Courvières serait de 3 644,19€. Les communes ont demandé à l'association de faire des efforts de gestion et attendent les résultats de l'exercice 2026 avant de prendre une décision par rapport à ce déficit constaté.

La précédente convention de 2023 n'a jamais été signée par les communes, une nouvelle convention est donc en cours de négociation pour septembre 2026.

#### - Mise en place d'une charte accompagnateur dans le transport rentrée 2026

Afin d'encadrer et de sécuriser la mission de l'accompagnatrice dans le transport scolaire, une charte est en cours de réflexion et de réalisation. Elle sera finalisée en concertation avec l'accompagnatrice et la municipalité de Boujailles.

## **Urbanisme :**

### **- Voirie**

La commission a fait le tour de la voirie communale.

Trois routes sont prioritaires pour une réfection : Chemin des Crêts, chemin de la Bannière, chemin du Seignot. Des devis vont être établis pour chacune de ces routes avant de choisir un plan d'action. Des trous doivent être traités sur le chemin de la scierie REGNAUD.

La route de Creux des combes qui a été rénovée récemment se détériore déjà. La commune va prendre contact avec l'entreprise qui a réalisé ces travaux pour voir s'il est possible de faire valoir une assurance sur ce chantier.

### **- Dossier Jouffroy / Commune de Courvières**

Pour rappel la parcelle ZE 285 a été vendue à M. Jouffroy en octobre 2025. Cette parcelle était grevée d'un emplacement réservé pour un futur aménagement du carrefour entre les rues du château d'eau, de la poste et des Vieilles Perrières. M. Jouffroy a fait l'acquisition de cette parcelle pour avoir un accès sur un terrain constructible et réaliser des logements.

Une rencontre a eu lieu avec M. Jouffroy pour trouver un terrain d'entente. La commune pourrait racheter une partie de la parcelle ZE 285 pour permettre un aménagement futur du carrefour et laisser la possibilité à M. Jouffroy de créer un accès à ces futurs logements. Dans le même esprit une partie des parcelles ZE 236 et ZE 243 pourrait être vendue à M. Clément Denis afin d'optimiser les espaces. Un devis de bornage va être réalisé auprès d'un géomètre afin de connaître le coût de cette opération.

### **- Dossier urbanisme en cours :**

Deux rencontres sont prévues ce mercredi 17 juin avec les services du département pour évoquer les dossiers communaux :

14h avec M. Coulet pour étudier la possibilité de remplacer la chicane d'entrée de village côté Boujailles par un feu.

15h avec Mme Ricordeau pour connaître les possibilités d'accompagnement sur les dossiers de la maison rue de Cuvier, la parcelle à aménager du lotissement des frênes, les liaisons douces dans le village et de connexion avec les autres villages.

### **Forêt et champs :**

- Désignation d'un référent Ambroisie

L'ambroisie à feuille d'armoïse est une plante annuelle envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Elle fait l'objet d'un plan de lutte dont les modalités sont définies par le Code de la Santé Publique. La commune est invitée par la préfecture à désigner un référent afin de prévenir et éradiquer la plante au niveau communal.

Madame Kovacic-Panier se porte volontaire pour être le référent communal.

### **Animation :**

- Bilan fête des mères

45 mamans ont participé à l'apéritif « chez Den's » et 33 ont assisté au spectacle des Etoiles Noires à Pontarlier. L'apéritif chez Den's a été offert par les commerçants du village. Les retours sont positifs sur l'organisation de cette soirée.

- La commune a reçu une demande pour l'installation d'un camion de pizza le dimanche soir à Courvières.

Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

### **Fleurissement / Embellissement :**

- Les fleurs ont été plantées le samedi 6 juin. Trois habitants du village sont venus participer à cette plantation avec les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Président de séance,

Yannick FABRE



Le Secrétaire de séance,

Marion SZCZEPANSKI